

lexonot-notaires.fr

« Lex est quod notamus »
(Ce que nous écrivons fait Loi)

Notaires associés

Matar CHARPENTIER
Philippe LATRILLE
Raymond-Xavier BOURGES
Aurore GUIHARD
Virginie BLOAS
Vanessa LEMETAYER

Notaires

Rodolphe BOURGEOIS
Julia ROCHE
Claire-Line DELABARRE
Laurie POTTIER
Anne TRUMELET
Thomas GAUTHIER
Chloé LEGUEDOIS
Anne-Hélène CAPRAIS

Nous vous accueillons

14, avenue Janvier – CS 46421
35064 RENNES CEDEX
Standard 02 99 29 61 29

3700 Boulevard des Alliés
35510 CESSON-SEVIGNE
Standard 02 57 10 22 50

—Personnes à mobilité réduite :
Une entrée adaptée vous est
réservée.

Merci de nous préve
nir pour que nous puissions vous
accueillir dans les meilleures
conditions

COPIE AUTHENTIQUE

11 DECEMBRE 2025

AUGMENTATION DE CAPITAL
AALTIMMO 18

PL / VW

103617902



www.capnot.fr



Lexonot – Société par Actions Simplifiée Titulaire d'Offices notariaux – R.C.S Rennes D 305 945 560
Tout paiement doit intervenir par virement

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	IBAN	BIC
40031	00001	0000140333K	34	FR93 4003 1000 0100 0014 0333 K34	CDCG FR PP

103617902

PL/VW/

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE ONZE DÉCEMBRE**

**A RENNES, au siège de l'Office Notarial, ci-après nommé,
Maître Philippe LATRILLE, Notaire associé exerçant au sein de l'Office
notarial sis à RENNES, 14 Avenue Janvier, dont est titulaire la société
dénommée "LEXONOT", société par actions simplifiée titulaire d'offices
notariaux, ayant son siège social à RENNES (Ille et Vilaine), 14 avenue Janvier,
identifié sous le numéro CRPCEN 35008,**

A reçu le présent acte contenant :

AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL DE LA SCI « AALTIMMO 18 »

A LA REQUÊTE DE :

1°) La Société dénommée « MATFAIR », Société par actions simplifiée, au capital de 850.000 € ayant son siège social à CESSON SEVIGNÉ (35510), Bât C-3^{ème} Etage 801 avenue des Champs Blancs, identifiée au SIREN sous le numéro 849 245 535 et immatriculée au RCS de RENNES.

Représentée par son président, la société dénommée « ALEXANDRE ANDRE », société à responsabilité limitée au capital de 3.000 €, dont le siège est à CESSON SEVIGNE (35510), 801 avenue des Champs Blancs bâtiment C 3^{ème} étage et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 790 895 866, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu des statuts de ladite société et de la loi ; la société « ALEXANDRE ANDRE », elle-même représentée par son gérant Monsieur Alexandre ANDRE, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de l'article 10 des statuts de ladite société et de la loi, lui-même représenté par Madame Clara JONCOUR, collaboratrice de Maître Philippe LATRILLE, notaire soussigné, aux termes d'une procuration signée électroniquement en date du 11 décembre 2025, demeurée ci-annexée.

(ANNEXE N°1 : PROCURATION DE LA SAS MATFAIR)

Ladite société « MATFAIR » agissant en qualité de Gérante et associée de la société dénommée « AALTIMMO 18 », désignée ci-après, ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes.

2°) La Société dénommée « AALTO REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT », Société par actions simplifiée, au capital de 421.050 € ayant son siège social à CESSON SEVIGNÉ (35510), Bât C-3^{ème} Etage 801 avenue des Champs Blancs, identifiée au SIREN sous le numéro 850 614 223 et immatriculée au RCS de RENNES.

Représentée par Monsieur Alexandre ANDRE agissant en qualité de Président de ladite société, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de l'article 17 des statuts, lui-même représenté par Madame Clara JONCOUR, collaboratrice de Maître Philippe LATRILLE, notaire soussigné, aux termes d'une procuration signée électroniquement en date du 11 décembre 2025, demeurée ci-annexée.

(ANNEXE N°2 : PROCURATION DE LA SAS AALTO REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT)

Ladite société « AALTO REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT » agissant en qualité d'associée de la société dénommée « AALTIMMO 18 », désignée ci-après, ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Préalablement à l'AUGMENTATION DE CAPITAL faisant l'objet des présentes, et afin d'en faciliter la compréhension, il est exposé ce qui suit :

EXPOSE PREALABLE

I – Constitution de la SCI « AALTIMMO 18 »

Aux termes d'un acte sous seing privé, signé à CESSON SEVIGNE le 26 septembre 2025, il a été constitué une société civile immobilière dénommée « AALTIMMO 18 », immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES et identifiée au SIREN sous le numéro 992 291 724, dont le siège social est à CESSON-SEVIGNE (35510), 801 avenue des Champs Blancs Bâtiment C.

La société a pour objet :

- L'acquisition, la location, l'exploitation uniquement de l'ensemble immobilier suivant :
 - **un bâtiment d'activités situé à CONCARNEAU (29900), rue du poteau vert ;**
- de gérer et exploiter par bail, location ou autrement, les immeubles susvisés.

Et généralement de réaliser toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Dans ce cadre, la société pourra être amenée à donner toute garantie et notamment des garanties hypothécaires à la condition expresse qu'elle y ait un intérêt et plus généralement, elle pourra réaliser toutes opérations, notamment financières se rattachant, directement ou indirectement à l'activité ci-dessus décrite ou susceptible d'en faciliter la réalisation pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Le capital social de la société « AALTIMMO 18 » s'élève à TRENTE EUROS (30,00 €), divisé en DEUX (2) parts sociales de QUINZE EUROS (15,00 €) de valeur nominale chacune, numérotées 1 et 2, et attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

- **La SAS « AALTO REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT »,**
à concurrence d'UNE part sociale,
numérotée 1
ci..... 1 part

➤ **La SAS « MATFAIR »,**

à concurrence d'UNE part sociale,
numérotée 2

ci..... 1 part

Total, égal au nombre de parts composant le capital social,

ci..... 2 parts

II. Décision d'augmentation du capital social de la société

En vue de la réalisation de l'objet social, il a été émis des offres de souscription au capital de la société « AALTIMMO 18 » (sous le vocable « bulletin de souscription ») et chaque nouveau souscripteur a donné tous pouvoirs à la gérance en vue de procéder à la présente augmentation de capital et à la mise à jour corrélative des statuts.

CECI EXPOSE, il est procédé à l'augmentation de capital objet des présentes. La société par actions simplifiée « MATFAIR », ès-qualités, convient d'en diviser les stipulations selon le plan ci-dessous indiqué :

- SECTION 1 : RECEPTION DES BULLETINS DE SOUSCRIPTION ET POUVOIRS
- SECTION 2 : DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION - MODALITES D'AGREMENT
- SECTION 3 : AUGMENTATION DU CAPITAL
- SECTION 4 : PAIEMENT EN NUMERAIRE
- SECTION 5 : DROITS DES PARTS NOUVELLES
- SECTION 6 : MODIFICATION DES STATUTS
- SECTION 7 : STIPULATIONS DIVERSES

SECTION 1 : RECEPTION DES BULLETINS DE SOUSCRIPTION ET POUVOIRS

La société par actions simplifiée « MATFAIR », ès qualité, a reçu plusieurs bulletins de souscription et pouvoirs, dont ceux des personnes ci-après :

- 1- La Société dénommée « **IMP INVEST** », Société à responsabilité limitée, au capital de 7.622,45 euros, dont le siège est à PLERIN (22190), 28 avenue du Générale de Gaulle, identifiée au SIREN sous le numéro 420 552 267 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT BRIEUC, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.

- 2- La Société dénommée « **HOLDING LE MINDU** », Société par actions simplifiée, au capital de 600.000,00 euros, dont le siège est à MINIHY TREGUIER (22220), ZA de Kerfolic, identifiée au SIREN sous le numéro 851 593 707 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT BRIEUC, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.

- 3- La Société dénommée « **GLAZRUN** », Société par actions simplifiée, au capital de 7.622,45 euros, dont le siège est à L'ETANG SALE (97427), 5 impasse des Frangipaniers, identifiée au SIREN sous le numéro 411 421 159 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT PIERRE DE LA REUNION, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.

- 4- La Société dénommée « **S.C.I. MARINE** », Société civile immobilière, au capital de 114.336,76 euros, dont le siège est à QUIBERON (56170), 27 boulevard de Castéro, identifiée au SIREN sous le numéro 394 203 574 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.

- 5- La Société dénommée « **SODANCO** », Société civile immobilière, au capital de 1.000,00 euros, dont le siège est à PORDIC (22590), 27 rue Surcouf, identifiée au SIREN sous le numéro 983 065 780 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT BRIEUC, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.

- 6- La Société dénommée « **ECGH** », Société civile, au capital de 112.100,00 euros, dont le siège est à PONTIVY (56300), 62 rue du 2^{ème} chasseur, identifiée au SIREN sous le numéro 800 391 203 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de DEUX CENT TRENTE-DEUX MILLE CENT CINQUANTE EUROS (232.150,00 €), à concurrence de TROIS CENTS EUROS (300,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de VINGT (20) parts sociales nouvelles, et à concurrence de DEUX CENT TRENTE-ET-UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (231.850,00 €) versés en compte courant d'associé.

- 7- La Société dénommée « **FIL ROUGE DEVELOPPEMENT** », Société par actions simplifiée, au capital de 2.051.200,00 euros, dont le siège est à LA RICHARDAIS (35780), 25-27 rue des Artisans, identifiée au SIREN sous le numéro 504 181 546 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT MALO, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de DEUX CENT TRENTE-DEUX MILLE CENT CINQUANTE EUROS (232.150,00 €), à concurrence de TROIS CENTS EUROS (300,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de VINGT (20) parts sociales nouvelles, et à concurrence de DEUX CENT TRENTE-ET-UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (231.850,00 €) versés en compte courant d'associé.

- 8- La Société dénommée « **BALINVEST** », Société à responsabilité limitée, au capital de 1.387.477,00 euros, dont le siège est à PLERIN (22190), 1 rue Alexander Fleming, identifiée au SIREN sous le numéro 901 994 087 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT BRIEUC, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.

- 9- La Société dénommée « **MSV** », Société à responsabilité limitée, au capital de 349.504,00 euros, dont le siège est à LE LUDE (72800), 22 rue René de la Cochinière, identifiée au SIREN sous le numéro 984 265 561 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LE MANS, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.

- 10- La Société dénommée « **UNION** », Société par actions simplifiée, au capital de 55.800,00 euros, dont le siège est à PLERIN (22190), 35 boulevard de Cornouaille, identifiée au SIREN sous le numéro 803 895 705 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT BRIEUC, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de DEUX CENT TRENTE-DEUX MILLE CENT CINQUANTE EUROS (232.150,00 €), à concurrence de TROIS CENTS EUROS (300,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de VINGT (20) parts sociales nouvelles, et à concurrence de DEUX CENT TRENTE-ET-UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (231.850,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 11- La Société dénommée « **SAGUIJO** », Société par actions simplifiée, au capital de 73.000,00 euros, dont le siège est à GUEMENE SUR SCORFF (56160), Rue Jean Le Guennec, identifiée au SIREN sous le numéro 382 585 909 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de DEUX CENT TRENTE-DEUX MILLE CENT CINQUANTE EUROS (232.150,00 €), à concurrence de TROIS CENTS EUROS (300,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de VINGT (20) parts sociales nouvelles, et à concurrence de DEUX CENT TRENTE-ET-UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (231.850,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 12- La Société dénommée « **LOHEZIC** », Société civile, au capital de 351.000,00 euros, dont le siège est à AURAY (56400), 64 rue Abbé Philippe Le Gall, identifiée au SIREN sous le numéro 820 372 019 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CENT DOUZE EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (174.112,50 €), à concurrence de DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (225,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de QUINZE (15) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (173.887,50 €) versés en compte courant d'associé.
- 13- La Société dénommée « **RAULTMANE** », Société à responsabilité limitée, au capital de 10.000,00 euros, dont le siège est à GAUSSON (22150), La Gaubichais, identifiée au SIREN sous le numéro 829 961 457 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT BRIEUC, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de DEUX CENT TRENTE-DEUX MILLE CENT CINQUANTE EUROS (232.150,00 €), à concurrence de TROIS CENTS EUROS (300,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de VINGT (20) parts sociales nouvelles, et à concurrence de DEUX CENT TRENTE-ET-UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (231.850,00 €) versés en compte courant d'associé.

- 14- La Société dénommée « **2.KLA** », Société civile, au capital de 460.210,00 euros, dont le siège est à REDENE (29300), 2 lieudit Keroual, identifiée au SIREN sous le numéro 938 379 260 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de QUIMPER, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 15- La Société dénommée « **BACHAVA** », Société civile, au capital de 1.000,00 euros, dont le siège est à LANRIVOARE (29290), 123 route de Lanvenec, identifiée au SIREN sous le numéro 852 870 179 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 16- La Société dénommée « **L'ORCHIDEE** », Société civile, au capital de 20.000,00 euros, dont le siège est à SAINT RENAN (29290), 17 rue Bougainville, identifiée au SIREN sous le numéro 799 327 101 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 17- **Monsieur Kiliann ROLLAND**, né à MORLAIX le 27 avril 1998, demeurant à LOCQUIREC (29241), 2 route de Plestin, célibataire, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 18- La Société dénommée « **HOLDING FROGER** », Société par actions simplifiée, au capital de 1.000,00 euros, dont le siège est à LOCQUIREC (29241), 9 rue de Pors Ar Villiec, identifiée au SIREN sous le numéro 809 907 389 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.

19- **Monsieur Michel Pierre Alexandre LE TALLEC**, né à SAINT MALO le 22 janvier 1959, et **Madame Edith Andréa Marie Augustine LESNE épouse LE TALLEC**, née à PARAMÉ le 17 août 1959, demeurant ensemble à FOUGERES (35300), 9 rue du Père le Taillandier, et mariés le 26 juin 1993 à la mairie de FOUGERES (35) sous le régime de la participation aux acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Yves BLOUET, notaire à FOUGERES (35), le 12 juin 1993, se sont engagés à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.

20- La Société dénommée « **SC LENOCAM** », Société civile, au capital de 1.000,00 euros, dont le siège est à ROSCOFF (29680), 4 chemin de Pen Al Lan, identifiée au SIREN sous le numéro 943 165 860 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.

21- La Société dénommée « **QASCA** », Société par actions simplifiée, au capital de 908.908,00 euros, dont le siège est à KERNILIS (29260), 7 route de Prat Ar Venec, identifiée au SIREN sous le numéro 880 435 482 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.

22- La Société dénommée « **OOSYA** », Société par actions simplifiée, au capital de 908.908,00 euros, dont le siège est à KERNILIS (29260), 7 route de Prat Ar Venec, identifiée au SIREN sous le numéro 880 397 252 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.

23- La Société dénommée « **THIMARNO** », Société par actions simplifiée, au capital de 908.908,00 euros, dont le siège est à KERNILIS (29260), 7 route de Prat Ar Venec, identifiée au SIREN sous le numéro 880 435 177 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.

24- La Société dénommée « **GUILIANE** », Société par actions simplifiée, au capital de 97.231,98 euros, dont le siège est à VANNES (56000), 10 rue Suzanne Noël, identifiée au SIREN sous le numéro 429 018 872 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VANNES, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de DEUX CENT TRENTE-DEUX MILLE CENT CINQUANTE EUROS (232.150,00 €), à concurrence de TROIS CENTS EUROS (300,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de VINGT (20) parts sociales nouvelles, et à concurrence de DEUX CENT TRENTE-ET-UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (231.850,00 €) versés en compte courant d'associé.

25- **Madame Annie Marthe Marcelle POINTEAU épouse LE MOIGNE**, née à VANNES le 5 septembre 1959, demeurant à VANNES (56000), 10 rue Suzanne Noël, mariée à la mairie de MONTAUBAN DE BRETAGNE (35), le 26 juin 2010 originellement sous le régime de la séparation de biens contenant société d'acquêts à Monsieur Guy LE MOIGNE aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Gaël LE LAY, notaire à BRUZ (35), le 23 juin 2010, et actuellement sous le régime de la communauté universelle aux termes d'un acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Maître Michaël KERJEAN, notaire à BRUZ, le 5 décembre 2024, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.

Précision est ici faite que suivant attestation en date à VANNES du 5 décembre 2025, Monsieur Guy LE MOIGNE a déclaré :

- Que les deniers utilisés par son épouse pour souscrire au capital de la société dénommée « AALTIMMO 18 », sont des fonds communs,
- avoir été averti, conformément aux dispositions de l'article 1832-2 du Code civil, de l'apport envisagé et de la faculté de revendiquer la qualité d'associé de la Société pour la moitié des parts souscrites,
- ne pas vouloir être associé et renoncer à revendiquer cette qualité, reconnaissant exclusivement la qualité d'associé à son épouse pour la totalité des parts souscrites, étant précisé que les droits patrimoniaux sur lesdites parts resteront communs.

(ANNEXE N°3 : ATTESTATION DE MONSIEUR GUY LE MOIGNE)

- 26- La Société dénommée « **JCS HOLDING** », Société par actions simplifiée, au capital de 100,00 euros, dont le siège est à LANHOUARNEAU (29430), Rulea, identifiée au SIREN sous le numéro 883 187 908 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CENT DOUZE EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (174.112,50 €), à concurrence de DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (225,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de QUINZE (15) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (173.887,50 €) versés en compte courant d'associé.
- 27- La Société dénommée « **HOLDING LE ROUX** », Société civile, au capital de 1.000,00 euros, dont le siège est à KERNOUES (29260), 17 Castelmour, identifiée au SIREN sous le numéro 807 683 719 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 28- La Société dénommée « **GALLI** », Société par actions simplifiée, au capital de 908.908,00 euros, dont le siège est à KERNILIS (29260), 7 route de Prat Ar Venec, identifiée au SIREN sous le numéro 880 399 035 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 29- La Société dénommée « **STERGANN** », Société par actions simplifiée, au capital de 1.820.000,00 euros, dont le siège est à POULDREUZIC (29710), Lieudit Keruguel, identifiée au SIREN sous le numéro 879 229 961 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de QUIMPER, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de DEUX CENT TRENTE-DEUX MILLE CENT CINQUANTE EUROS (232.150,00 €), à concurrence de TROIS CENTS EUROS (300,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de VINGT (20) parts sociales nouvelles, et à concurrence de DEUX CENT TRENTE-ET-UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (231.850,00 €) versés en compte courant d'associé.

- 30- La Société dénommée « **P.E.R.E.N.** », Société par actions simplifiée, au capital de 100,00 euros, dont le siège est à FOUESNANT (29170), 4 hameau de Park Nevez, identifiée au SIREN sous le numéro 833 494 438 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de QUIMPER, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 31- La Société dénommée « **LAURINA** », Société par actions simplifiée, au capital de 1.000,00 euros, dont le siège est à GUIPAVAS (29490), 129 rue Maryse Bastie, identifiée au SIREN sous le numéro 798 580 833 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 32- La Société dénommée « **CASSIDY** », Société à responsabilité limitée, au capital de 130.280,00 euros, dont le siège est à QUIMPER (29000), 14-16 place Terre au Duc, identifiée au SIREN sous le numéro 328 214 044 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de QUIMPER, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de DEUX CENT TRENTE-DEUX MILLE CENT CINQUANTE EUROS (232.150,00 €), à concurrence de TROIS CENTS EUROS (300,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de VINGT (20) parts sociales nouvelles, et à concurrence de DEUX CENT TRENTE-ET-UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (231.850,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 33- **Monsieur Jean-Luc Joseph Lucien POULAIN**, né à RENNES le 4 septembre 1954, demeurant à NOYAL SUR VILAINE (35530), 19 rue de Brécé, marié avec Madame Anita SINEUX à la mairie de NOYAL SUR VILAINE (35) le 26 mai 2001 sous le régime de la séparation de biens, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Gaël LE LAY, notaire à BRUZ (35), le 15 mai 2001, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de DEUX CENT TRENTE-DEUX MILLE CENT CINQUANTE EUROS (232.150,00 €), à concurrence de TROIS CENTS EUROS (300,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de VINGT (20) parts sociales nouvelles, et à concurrence de DEUX CENT TRENTE-ET-UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (231.850,00 €) versés en compte courant d'associé.

- 34- La Société dénommée « **SC LIMINA** », Société civile, au capital de 1.000,00 euros, dont le siège est à SAINT POL DE LEON (29250), 1668 Lieudit Kerassignol, identifiée au SIREN sous le numéro 943 127 357 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 35- La Société dénommée « **EMBAL-IX ITW TEN PLUS** », Société par actions simplifiée, au capital de 7.622,45 euros, dont le siège est à QUIMPER (29000), 78 avenue du Corniguel, identifiée au SIREN sous le numéro 409 518 586 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de QUIMPER, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 36- La Société dénommée « **SOGUIVIN** », Société civile, au capital de 940.700,00 euros, dont le siège est à PLEDRAN (22960), 28 rue de la Rochette, identifiée au SIREN sous le numéro 878 211 531 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT BRIEUC, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 37- La Société dénommée « **RENE** », Société par actions simplifiée, au capital de 1.928.330,00 euros, dont le siège est à PERROS GUIREC (22700), 121 bis rue de la Clarté, identifiée au SIREN sous le numéro 841 312 341 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT BRIEUC, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.

- 38- La Société dénommée « **MLH** », Société civile, au capital de 10.000,00 euros, dont le siège est à NEULLIAC (56300), Bolumet, identifiée au SIREN sous le numéro 849 491 006 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 39- La Société dénommée « **SCSA** », Société civile, au capital de 1.000,00 euros, dont le siège est à PLUVIGNER (56330), 2 C lieudit Malabry – Lotissement chemin de Malabry, identifiée au SIREN sous le numéro 792 697 526 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CENT DOUZE EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (174.112,50 €), à concurrence de DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (225,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de QUINZE (15) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (173.887,50 €) versés en compte courant d'associé.
- 40- La Société dénommée « **ITEBA** », Société civile, au capital de 1.000,00 euros, dont le siège est à ARRADON (56610), 25 bis route de la Chesnaie, identifiée au SIREN sous le numéro 938 865 573 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VANNES, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 41- La Société dénommée « **EDEN INVEST** », Société à responsabilité limitée, au capital de 64.028,59 euros, dont le siège est à VANNES (56000), 34 allée du Pargo, identifiée au SIREN sous le numéro 434 225 686 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VANNES, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.

- 42- La Société dénommée « **SOCIETE SIMGUADLO** », Société civile, au capital de 202.600,00 euros, dont le siège est à LANNILIS (29870), Kervenan, identifiée au SIREN sous le numéro 890 408 636 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 43- La Société dénommée « **SURYA HOLDING** », Société par actions simplifiée, au capital de 1.194.380,00 euros, dont le siège est à TAULE (29670), Kerloscant, identifiée au SIREN sous le numéro 793 531 153 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 44- La Société dénommée « **TY PIC** », Société civile, au capital de 765.000,00 euros, dont le siège est à MELLAC (29300), 168 Kerfeles, identifiée au SIREN sous le numéro 912 581 360 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de QUIMPER, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 45- La Société dénommée « **ADC** », Société par actions simplifiée, au capital de 215.000,00 euros, dont le siège est à FOUESNANT (29170), 13 hameau de Kerfaou, identifiée au SIREN sous le numéro 877 903 047 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de QUIMPER, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.

- 46- La Société dénommée « **SC DELANDE** », Société civile, au capital de 1.499.400,00 euros, dont le siège est à CONCARNEAU (29900), 6 rue des Fougères – Le Rouz, identifiée au SIREN sous le numéro 812 919 900 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de QUIMPER, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CENT DOUZE EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (174.112,50 €), à concurrence de DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (225,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de QUINZE (15) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (173.887,50 €) versés en compte courant d'associé.
- 47- **Monsieur Denis Désiré Maurice Marie LE BOUFFOS**, né à LOUDEAC le 7 décembre 1962, et **Madame Josiane Fernande Gilberte CHARTIER épouse LE BOUFFOS**, née à LOUDEAC le 7 novembre 1962, demeurant ensemble à TREVE (22600), 2 résidence des Trois Chênes, mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable leur union célébrée à la mairie de GOMENE le 15 septembre 1984, se sont engagés à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 48- La Société dénommée « **HOLD INVEST DIL** », Société par actions simplifiée, au capital de 68.990,00 euros, dont le siège est à DINAN (22100), Lotissement le clos Saint Jean, 1 bis rue Henriette Desportes, identifiée au SIREN sous le numéro 443 934 310 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT MALO, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 49- La Société dénommée « **TY BAPT** », Société à responsabilité limitée, au capital de 5.000,00 euros, dont le siège est à MILIZAC (29290), 11 Kernoble, identifiée au SIREN sous le numéro 882 545 726 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.

- 50- La Société dénommée « **SAS THOREL** », Société par actions simplifiée, au capital de 310.080,00 euros, dont le siège est à VANNES (56000), 11 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, identifiée au SIREN sous le numéro 328 731 914 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VANNES, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 51- La Société dénommée « **BERSON CONSEIL** », Société par actions simplifiée, au capital de 1.000,00 euros, dont le siège est à SAINT MALO (35400), 17 avenue de Québec, identifiée au SIREN sous le numéro 911 025 138 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT MALO, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 52- La Société dénommée « **CHAUFF'INVEST** », Société civile immobilière, au capital de 2.000,00 euros, dont le siège est à PLEURTUIT (35730), 23 route des Bords de Rance, identifiée au SIREN sous le numéro 884 878 810 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT MALO, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 53- La Société dénommée « **SCI TY KERNIC** », Société civile immobilière, au capital de 1.000,00 euros, dont le siège est à LANHOUARNEAU (29430), 125 rue du Calvaire, identifiée au SIREN sous le numéro 900 114 919 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.

- 54- La Société dénommée « **SCI DE LA LANDE JEGU** », Société civile immobilière, au capital de 1.000,00 euros, dont le siège est à SAINT ALBAN (22400), 8 ZA chemin Romain, identifiée au SIREN sous le numéro 790 075 865 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT BRIEUC, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de DEUX CENT TRENTE-DEUX MILLE CENT CINQUANTE EUROS (232.150,00 €), à concurrence de TROIS CENTS EUROS (300,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de VINGT (20) parts sociales nouvelles, et à concurrence de DEUX CENT TRENTE-ET-UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (231.850,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 55- La Société dénommée « **BOURGINE** », Société à responsabilité limitée, au capital de 674.500,00 euros, dont le siège est à BAIS (35680), Les Hautes Touches, identifiée au SIREN sous le numéro 502 312 416 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CENT DOUZE EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (174.112,50 €), à concurrence de DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (225,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de QUINZE (15) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (173.887,50 €) versés en compte courant d'associé.
- 56- La Société dénommée « **PGEC** », Société par actions simplifiée, au capital de 877.970,00 euros, dont le siège est à PLOUZEVEDE (29440), Kervistin, identifiée au SIREN sous le numéro 509 271 474 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 57- La Société dénommée « **SOCIETE JEAN-MARC ROUE** », Société civile, au capital de 2.000,00 euros, dont le siège est à CLEDER (29233), Pen Ar Vally, identifiée au SIREN sous le numéro 808 651 251 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.

- 58- La Société dénommée « **SOCIETE THIERRY ROUE** », Société civile, au capital de 2.000,00 euros, dont le siège est à CLEDER (29233), Pen Ar Valy, identifiée au SIREN sous le numéro 808 651 236 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 59- La Société dénommée « **SCI LE LAY** », Société civile immobilière, au capital de 200,00 euros, dont le siège est à PLEYBEN (29190), 37 ZA du Drevers, identifiée au SIREN sous le numéro 524 361 094 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de QIMPER, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 60- La Société dénommée « **NEPTING** », Société civile immobilière, au capital de 5.000,00 euros, dont le siège est à PACE (35740), 16 route du Patis Roussel, identifiée au SIREN sous le numéro 844 149 054 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CENT DOUZE EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (174.112,50 €), à concurrence de DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (225,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de QUINZE (15) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (173.887,50 €) versés en compte courant d'associé.
- 61- **Monsieur Olivier Jean Marie Louis LE RAY**, né à VANNES le 30 juin 1968, et **Madame Anne-Gaëlla Christine Marie LATINIER épouse LE RAY**, née à VANNES le 20 février 1977, demeurant ensemble à GRAND CHAMP (56390), Lezunech, et mariés à la mairie de PLUMERGAT (56) sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Florent MICHAUT, notaire à GRAND CHAMP (56), le 13 mai 2008, se sont engagés à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.

- 62- La Société dénommée « **LES CHENES D'OR** », Société civile de portefeuille, au capital de 20.000,00 euros, dont le siège est à SARZEAU (56370), 3 allée Saint Blaise, identifiée au SIREN sous le numéro 528 595 978 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VANNES, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de DEUX CENT TRENTE-DEUX MILLE CENT CINQUANTE EUROS (232.150,00 €), à concurrence de TROIS CENTS EUROS (300,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de VINGT (20) parts sociales nouvelles, et à concurrence de DEUX CENT TRENTE-ET-UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (231.850,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 63- **Monsieur Hervé Joachim Marie LE DREAU**, né à VANNES le 25 juin 1961, demeurant à LOCMARIA GRAND CHAMP (56390), Le Gorvello, célibataire, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 64- La Société dénommée « **HOLDING MIST** », Société à responsabilité limitée, au capital de 1.950.000,00 euros, dont le siège est à SARZEAU (56370), Lann Hoedic, identifiée au SIREN sous le numéro 935 377 630 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VANNES, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.
- 65- **Monsieur Tugdual ROLLAND**, né à LANNION le 1^{er} juin 1995, demeurant à LOCQUIREC (29241), 3 bis Venelle de la Douane, et marié à la mairie de LOCQUIREC (29) sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Gwenaëlle BERROU-GORIOUX, notaire à PLOUGASNOU (29), le 11 mai 2024, s'est engagé à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.

66- La Société dénommée « **HOLDING LYRIC** », Société par actions simplifiée, au capital de 860.000,00 euros, dont le siège est à KERNOUES (29260), 13 route de la Côte des Légendes, identifiée au SIREN sous le numéro 753 945 336 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST, s'est engagée à souscrire dans la SCI AALTIMMO 18 un montant de CENT SEIZE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (116.075,00 €), à concurrence de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) versés en capital rémunéré par l'attribution de DIX (10) parts sociales nouvelles, et à concurrence de CENT QUINZE MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ EUROS (115.925,00 €) versés en compte courant d'associé.

SECTION 2 : DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION - MODALITES D'AGREMENT

L'article 8 des statuts de la SCI AALTIMMO 18 intitulé « *Modification du capital – Droit préférentiel de souscription des associés* », prévoit un droit préférentiel de souscription des associés et une procédure d'agrément :

1- Droit préférentiel de souscription des associés

L'article 8 susvisé stipule que « en cas d'augmentation de capital en numéraire, chaque associé bénéficie, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède, d'un droit préférentiel de souscription aux parts nouvelles émises en représentation de l'augmentation de capital pour la quotité non réservée à un ou plusieurs tiers. Les associés ont la faculté de renoncer, à titre individuel, en totalité ou en partie, à leur droit préférentiel. »

En conséquence, les sociétés dénommées « AALTO REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT » et « MATFAIR » déclarent renoncer à leur droit préférentiel de souscription.

2- Agrément des nouveaux associés

L'article 8 susvisé stipule que « lorsque l'augmentation de capital a pour effet de faire entrer dans la société un nouvel associé, celui-ci doit être agréé à la majorité au moins des deux tiers des parts sociales. »

Aucun des souscripteurs visés ci-dessus n'ayant la qualité d'associé à ce jour, ceux-ci doivent être agréés par les associés de la société.

En conséquence :

- La société par actions simplifiée « AALTO REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT », représentée par son président, Monsieur Alexandre ANDRE, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu des statuts de ladite société et de la loi,
- Et la société par actions simplifiée « MATFAIR », représentée par son président, la société dénommée « ALEXANDRE ANDRE », susvisée, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu des statuts de ladite société et de la loi ; la société « ALEXANDRE ANDRE », elle-même représentée par son gérant Monsieur Alexandre ANDRE, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu des statuts de ladite société et de la loi,

Agissant en qualité de seules associées de la société AALTIMMO 18, agréent expressément et de manière unanime les nouveaux associés.

SECTION 3 : AUGMENTATION DU CAPITAL

En conséquence de ce qui précède, le capital social est augmenté de la somme de DOUZE MILLE EUROS (12.000,00 €) pour être porté de TRENTE EUROS (30,00 €) à **DOUZE MILLE TRENTE EUROS (12.030,00 €)**, suite à l'émission de HUIT CENTS (800) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de QUINZE EUROS (15,00 €) chacune, numérotées de 3 à 802.

SECTION 4 : PAIEMENT EN NUMERAIRE

Les apports d'un montant global de NEUF MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE EUROS (9.286.000,00 €), correspondant au versement en capital à concurrence de DOUZE MILLE EUROS (12.000,00 €) et au versement en comptes courants d'associés à concurrence de NEUF MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE EUROS (9.274.000,00 €), ont été libérés ce jour par la comptabilité du notaire soussigné.

SECTION 5 : DROITS DES PARTS NOUVELLES

En conséquence, les parts nouvelles ci-dessus créées sont attribuées à :

- La SARL « IMP INVEST »

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 3 à 12,

Ci..... 10 parts

- La SAS « HOLDING LE MINDU »

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 13 à 22,

Ci..... 10 parts

- La SAS « GLAZRUN »

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 23 à 32,

Ci..... 10 parts

- La SCI « S.C.I. MARINE »

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 33 à 42,

Ci..... 10 parts

- La SCI « SODANCO »

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 43 à 52,

Ci..... 10 parts

- **La SC « ECGH »**

A concurrence de VINGT parts nouvelles
numérotées de 53 à 72,
Ci.....20 parts

- **La SAS « FIL ROUGE DEVELOPPEMENT »**

A concurrence de VINGT parts nouvelles
numérotées de 73 à 92,
Ci.....20 parts

- **La SARL « BALINVEST »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 93 à 102,
Ci.....10 parts

- **La SARL « MSV »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 103 à 112,
Ci.....10 parts

- **La SAS « UNION »**

A concurrence de VINGT parts nouvelles
numérotées de 113 à 132,
Ci.....20 parts

- **La SAS « SAGUIJO »**

A concurrence de VINGT parts nouvelles
numérotées de 133 à 152,
Ci.....20 parts

- **La SC « LOHEZIC »**

A concurrence de QUINZE parts nouvelles
numérotées de 153 à 167,
Ci.....15 parts

- **La SARL « RAULTMANE »**

A concurrence de VINGT parts nouvelles
numérotées de 168 à 187,
Ci.....20 parts

- **La SC « 2.KLA »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 188 à 197,
Ci.....10 parts

- **La SC « BACHAVA »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 198 à 207,
Ci.....10 parts

- **La SC « L'ORCHIDEE »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 208 à 217,

Ci.....10 parts

- **Monsieur Kiliann ROLLAND**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 218 à 227,

Ci.....10 parts

- **La SAS « HOLDING FROGER »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 228 à 237,

Ci.....10 parts

- **Monsieur et Madame Michel et Edith LE TALLEC**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 238 à 247,

Ci.....10 parts

- **La SC « LENOCAM »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 248 à 257,

Ci.....10 parts

- **La SAS « QASCA »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 258 à 267,

Ci.....10 parts

- **La SAS « OOSYA »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 268 à 277,

Ci.....10 parts

- **La SAS « THIMARNO »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 278 à 287,

Ci.....10 parts

- **La SAS « GUILIANE »**

A concurrence de VINGT parts nouvelles
numérotées de 288 à 307,

Ci.....20 parts

- **Madame Annie LE MOIGNE**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 308 à 317,

Ci.....10 parts

- **La SAS « JCS HOLDING »**

A concurrence de QUINZE parts nouvelles
numérotées de 318 à 332,
Ci..... 15 parts

- **La SC « HOLDING LE ROUX »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 333 à 342,
Ci..... 10 parts

- **La SAS « GALLI »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 343 à 352,
Ci..... 10 parts

- **La SAS « STERGANN »**

A concurrence de VINGT parts nouvelles
numérotées de 353 à 372,
Ci..... 20 parts

- **La SAS « P.E.R.E.N. »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 373 à 382,
Ci..... 10 parts

- **La SAS « LAURINA »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 383 à 392,
Ci..... 10 parts

- **La SARL « CASSIDY »**

A concurrence de VINGT parts nouvelles
numérotées de 393 à 412,
Ci..... 20 parts

- **Monsieur Jean-Luc POULAIN**

A concurrence de VINGT parts nouvelles
numérotées de 413 à 432,
Ci..... 20 parts

- **La SC « SC LIMINA »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 433 à 442,
Ci..... 10 parts

- **La SAS « EMBAL-IX ITW TEN PLUS »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 443 à 452,
Ci..... 10 parts

- **La SC « SOGUIVIN »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 453 à 462,

Ci..... 10 parts

- **La SAS « RENE »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 463 à 472,

Ci..... 10 parts

- **La SC « MLH »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 473 à 482,

Ci..... 10 parts

- **La SC « SCSA »**

A concurrence de QUINZE parts nouvelles
numérotées de 483 à 497,

Ci..... 15 parts

- **La SC « ITEBA »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 498 à 507,

Ci..... 10 parts

- **La SARL « EDEN INVEST »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 508 à 517,

Ci..... 10 parts

- **La SC « SOCIETE SIMGUADLO »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 518 à 527,

Ci..... 10 parts

- **La SAS « SURYA HOLDING »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 528 à 537,

Ci..... 10 parts

- **La SC « TY PIC »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 538 à 547,

Ci..... 10 parts

- **La SAS « ADC »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 548 à 557,

Ci..... 10 parts

- **La SC « SC DELANDE »**

A concurrence de QUINZE parts nouvelles
numérotées de 558 à 572,
Ci..... 15 parts

- **Monsieur et Madame Denis et Josiane LE BOUFFOS**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 573 à 582,
Ci..... 10 parts

- **La SAS « HOLD INVEST DIL »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 583 à 592,
Ci..... 10 parts

- **La SARL « TY BAPT »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 593 à 602,
Ci..... 10 parts

- **La SAS « SAS THOREL »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 603 à 612,
Ci..... 10 parts

- **La SAS « BERSON CONSEIL »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 613 à 622,
Ci..... 10 parts

- **La SCI « CHAUFF'INVEST »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 623 à 632,
Ci..... 10 parts

- **La SCI « SCI TY KERNIC »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 633 à 642,
Ci..... 10 parts

- **La SCI « SCI DE LA LANDE JEGU »**

A concurrence de VINGT parts nouvelles
numérotées de 643 à 662,
Ci..... 20 parts

- **La SARL « BOURGINE »**

A concurrence de QUINZE parts nouvelles
numérotées de 663 à 677,
Ci..... 15 parts

- **La SAS « PGEC »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 678 à 687,

Ci.....10 parts

- **La SC « SOCIETE JEAN-MARC ROUE »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 688 à 697,

Ci.....10 parts

- **La SC « SOCIETE THIERRY ROUE »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 698 à 707,

Ci.....10 parts

- **La SCI « SCI LE LAY »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 708 à 717,

Ci.....10 parts

- **La SCI « NEPTING »**

A concurrence de QUINZE parts nouvelles
numérotées de 718 à 732,

Ci.....15 parts

- **Monsieur et Madame Olivier et Anne-Gaëlla LE RAY**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 733 à 742,

Ci.....10 parts

- **La SCP « LES CHENES D'OR »**

A concurrence de VINGT parts nouvelles
numérotées de 743 à 762,

Ci.....20 parts

- **Monsieur Hervé LE DREAU**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 763 à 772,

Ci.....10 parts

- **La SARL « HOLDING MIST »**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 773 à 782,

Ci.....10 parts

- **Monsieur Tugdual ROLLAND**

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 783 à 792,

Ci.....10 parts

- La SAS « HOLDING LYRIC »

A concurrence de DIX parts nouvelles
numérotées de 793 à 802,

Ci.....10 parts

Les parts nouvelles sont soumises à toutes les dispositions statutaires. Sauf stipulation contraire, elles participeront avec les parts anciennes à toute distribution de bénéfices à compter de ce jour.

Les parts sociales nouvelles seront complètement assimilées aux parts sociales anciennes.

SECTION 6 : MODIFICATION DES STATUTS

Comme conséquence de l'augmentation de capital qui précède, et en application des pouvoirs qui lui ont été conférés, la société par actions simplifiée « MATFAIR » en sa qualité de gérante, décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts, dont la rédaction sera la suivante :

« ARTICLE 6 – FORMATION DU CAPITAL

I/ Lors de la constitution de la Société

Lors de la constitution de la Société, il a été fait à la Société les apports en numéraires suivants, savoir :

La SAS « AALTO REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT », (850 614 223 RCS RENNES)

Une somme de QUINZE euros

Par apport en numéraire,

ci 15,00 €

La SAS « MATFAIR », (849 245 535 RCS RENNES)

Une somme de QUINZE euros

Par apport en numéraire,

ci 15,00 €

soit au total une somme en numéraire 30,00 €

II/ A la faveur d'une augmentation de capital en date du 11 décembre 2025

Aux termes d'un acte reçu par Maître Philippe LATRILLE, notaire associé à RENNES, en date du 11 décembre 2025, les apports en numéraires suivants ont été réalisés :

- La Société à responsabilité limitée « **IMP INVEST** » (RCS SAINT BRIEUC 420 552 267) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société par actions simplifiée « **HOLDING LE MINDU** » (RCS SAINT BRIEUC 851 593 707) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société par actions simplifiée « **GLAZRUN** » (RCS SAINT PIERRE DE LA REUNION 411 421 159) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),

- La Société civile immobilière « **S.C.I. MARINE** » (RCS LORIENT 394 203 574) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société civile immobilière « **SODANCO** » (RCS SAINT BRIEUC 983 065 780) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société civile « **ECGH** » (RCS LORIENT 800 391 203) a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENTS EUROS (300,00 €),
- La Société par actions simplifiée « **FIL ROUGE DEVELOPPEMENT** » (RCS SAINT MALO 504 181 546) a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENTS EUROS (300,00 €),
- La Société à responsabilité limitée « **BALINVEST** » (RCS SAINT BRIEUC 901 994 087) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société à responsabilité limitée « **MSV** » (RCS LE MANS 984 265 561) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société par actions simplifiée « **UNION** » (RCS SAINT BRIEUC 803 895 705) a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENTS EUROS (300,00 €),
- La Société par actions simplifiée « **SAGUIJO** » (RCS LORIENT 382 585 909) a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENTS EUROS (300,00 €),
- La Société civile « **LOHEZIC** » (RCS LORIENT 820 372 019) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (225,00 €),
- La Société à responsabilité limitée « **RAULTMANE** » (RCS SAINT BRIEUC 829 961 457) a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENTS EUROS (300,00 €),
- La Société civile « **2.KLA** » (RCS QUIMPER 938 379 260) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société civile « **BACHAVA** » (RCS BREST 852 870 179) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),

- La Société civile « **L'ORCHIDEE** » (RCS BREST 799 327 101) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- **Monsieur Kiliann ROLLAND** a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société par actions simplifiée « **HOLDING FROGER** » (RCS BREST 809 907 389) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- **Monsieur et Madame Michel et Edith LE TALLEC** ont effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société civile « **LENOCAM** » (RCS BREST 943 165 860) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société par actions simplifiée « **QASCA** » (RCS BREST 880 435 482) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société par actions simplifiée « **OOSYA** » (RCS BREST 880 397 252) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société par actions simplifiée « **THIMARNO** » (RCS BREST 880 435 177) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société par actions simplifiée « **GUILIANE** » (RCS VANNES 429 018 872) a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENTS EUROS (300,00 €),
- **Madame Annie LE MOIGNE** a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société par actions simplifiée « **JCS HOLDING** » (RCS BREST 883 187 908) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (225,00 €),
- La Société civile « **HOLDING LE ROUX** » (RCS BREST 807 683 719) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),

- La Société par actions simplifiée « **GALLI** » (RCS BREST 880 399 035) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société par actions simplifiée « **STERGANN** » (RCS QUIMPER 879 229 961) a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENTS EUROS (300,00 €),
- La Société par actions simplifiée « **P.E.R.E.N.** » (RCS QUIMPER 833 494 438) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société par actions simplifiée « **LAURINA** » (RCS BREST 798 580 833) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société à responsabilité limitée « **CASSIDY** » (RCS QUIMPER 328 214 044) a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENTS EUROS (300,00 €),
- **Monsieur Jean-Luc POULAIN** a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENTS EUROS (300,00 €),
- La Société civile « **SC LIMINA** » (RCS BREST 943 127 357) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société par actions simplifiée « **EMBAL-IX ITW TEN PLUS** » (RCS QUIMPER 409 518 586) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société civile « **SOGUIVIN** » (RCS SAINT BRIEUC 878 211 531) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société par actions simplifiée « **RENE** » (RCS SAINT BRIEUC 841 312 341) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société civile « **MLH** » (RCS LORIENT 849 491 006) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société civile « **SCSA** » (RCS LORIENT 792 697 526) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (225,00 €),

- La Société civile « **ITEBA** » (RCS VANNES 938 865 573) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société à responsabilité limitée « **EDEN INVESTISSEMENT** » (RCS VANNES 434 225 686) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société civile « **SOCIETE SIMGUADLO** » (RCS BREST 890 408 636) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société par actions simplifiée « **SURYA HOLDING** » (RCS BREST 793 531 153) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société civile « **TY PIC** » (RCS QUIMPER 912 581 360) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société par actions simplifiée « **ADC** » (RCS QUIMPER 877 903 047) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société civile « **SC DELANDE** » (RCS QUIMPER 812 919 900) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (225,00 €),
- **Monsieur et Madame Denis et Josiane LE BOUFFOS** ont effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société par actions simplifiée « **HOLD INVEST DIL** » (RCS SAINT MALO 443 934 310) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société à responsabilité limitée « **TY BAPT** » (RCS BREST 882 545 726) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société par actions simplifiée « **SAS THOREL** » (RCS VANNES 328 731 914) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société par actions simplifiée « **BERSON CONSEIL** » (RCS SAINT MALO 911 025 138) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),

- La Société civile immobilière « **CHAUFF'INVEST** » (RCS SAINT MALO 884 878 810) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société civile immobilière « **TY KERNIC** » (RCS BREST 900 114 919) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société civile immobilière « **SCI DE LA LANDE JEGU** » (RCS SAINT BRIEUC 790 075 865) a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENTS EUROS (300,00 €),
- La Société à responsabilité limitée « **BOURGINE** » (RCS RENNES 502 312 416) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (225,00 €),
- La Société par actions simplifiée « **PGE** » (RCS BREST 509 271 474) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société civile « **SOCIETE JEAN-MARC ROUE** » (RCS BREST 808 651 251) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société civile « **SOCIETE THIERRY ROUE** » (RCS BREST 808 651 236) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société civile immobilière « **SCI LE LAY** » (RCS QUIMPER 524 361 094) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société civile immobilière « **NEPTING** » (RCS RENNES 844 149 054) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT VINGT-CINQ EUROS (225,00 €),
- **Monsieur et Madame Olivier et Anne-Gaëlla LE RAY** a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société civile de portefeuille « **LES CHENES D'OR** » (RCS VANNES 528 595 978) a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENTS EUROS (300,00 €),
- **Monsieur Hervé LE DREAU** a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),

- La Société à responsabilité limitée « **HOLDING MIST** » (RCS VANNES 935 377 630) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- **Monsieur Tugdual ROLLAND** a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),
- La Société par actions simplifiée « **HOLDING LYRIC** » (RCS BREST 753 945 336) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €),

»

« ARTICLE 7 – MONTANT DU CAPITAL – PARTS SOCIALES

Le capital social est fixé à la somme **DOUZE MILLE TRENTE EUROS (12.030,00 €)**.

Il est divisé en **HUIT CENT DEUX (802) parts sociales de QUINZE EUROS (15,00 €)** de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 802, et attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

- **La SAS « AALTO REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT », (RCS RENNES 850 614 223)**

A concurrence d'UNE part sociale

Numérotée 1

Ci.....1 part

- **La SAS « MATFAIR », (RCS RENNES 849 245 535)**

A concurrence d'UNE part sociale

Numérotée 2

Ci.....1 part

- **La SARL « IMP INVEST », (RCS SAINT BRIEUC 420 552 267)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 3 à 12

Ci.....10 parts

- **La SAS « HOLDING LE MINDU », (RCS SAINT BRIEUC 851 593 707)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 13 à 22

Ci.....10 parts

- **La SAS « GLAZRUN », (RCS SAINT PIERRE DE LA REUNION 411 421 159)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 23 à 32

Ci.....10 parts

- **La SCI « S.C.I. MARINE », (RCS LORIENT 394 203 574)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 33 à 42

Ci.....10 parts

- **La SCI « SODANCO », (RCS SAINT BRIEUC 983 065 780)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 43 à 52

Ci.....10 parts

- **La SC « ECGH », (RCS LORIENT 800 391 203)**

A concurrence de VINGT parts sociales

Numérotées de 53 à 72

Ci.....20 parts

- **La SAS « FIL ROUGE DEVELOPPEMENT », (RCS SAINT MALO 504 181 546)**

A concurrence de VINGT parts sociales

Numérotées de 73 à 92

Ci.....20 parts

- **La SARL « BALINVEST », (RCS SAINT BRIEUC 901 994 087)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 93 à 102

Ci.....10 parts

- **La SARL « MSV », (RCS LE MANS 984 265 561)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 103 à 112

Ci.....10 parts

- **La SAS « UNION », (RCS SAINT BRIEUC 803 895 705)**

A concurrence de VINGT parts sociales

Numérotées de 113 à 132

Ci.....20 parts

- **La SAS « SAGUIJO », (RCS LORIENT 382 585 909)**

A concurrence de VINGT parts sociales

Numérotées de 133 à 152

Ci.....20 parts

- **La SC « LOHEZIC », (RCS LORIENT 820 372 019)**

A concurrence de QUINZE parts sociales

Numérotées de 153 à 167

Ci.....15 parts

- **La SARL « RAULTMANE », (RCS SAINT BRIEUC 829 961 457)**

A concurrence de VINGT parts sociales

Numérotées de 168 à 187

Ci.....20 parts

- **La SC « 2.KLA », (RCS QUIMPER 938 379 260)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 188 à 197

Ci.....10 parts

- **La SC « BACHAVA », (RCS BREST 852 870 179)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 198 à 207

Ci.....10 parts

- **La SC « L'ORCHIDEE », (RCS BREST 799 327 101)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 208 à 217

Ci.....10 parts

- **Monsieur Kiliann ROLLAND**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 218 à 227

Ci.....10 parts

- **La SAS « HOLDING FROGER », (RCS BREST 809 907 389)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 228 à 237

Ci.....10 parts

- **Monsieur et Madame Michel et Edith LE TALLEC**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 238 à 247

Ci.....10 parts

- **La SC « LENOCAM », (RCS BREST 943 165 860)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 248 à 257

Ci.....10 parts

- **La SAS « QASCA », (RCS BREST 880 435 482)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 258 à 267

Ci.....10 parts

- **La SAS « OOSYA », (RCS BREST 880 397 252)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 268 à 277

Ci.....10 parts

- **La SAS « THIMARNO », (RCS BREST 880 435 177)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 278 à 287

Ci.....10 parts

- **La SAS « GUILIANE », (RCS VANNES 429 018 872)**

A concurrence de VINGT parts sociales

Numérotées de 288 à 307

Ci.....20 parts

- **Madame Annie LE MOIGNE**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 308 à 317

Ci.....10 parts

- **La SAS « JCS HOLDING », (RCS BREST 883 187 908)**

A concurrence de QUINZE parts sociales

Numérotées de 318 à 332

Ci.....15 parts

- **La SC « HOLDING LE ROUX », (RCS BREST 807 683 719)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 333 à 342

Ci.....10 parts

- **La SAS « GALLI », (RCS BREST 880 399 035)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 343 à 352

Ci.....10 parts

- **La SAS « STERGANN », (RCS QUIMPER 879 229 961)**

A concurrence de VINGT parts sociales

Numérotées de 353 à 372

Ci.....20 parts

- **La SAS « P.E.R.E.N. », (RCS QUIMPER 833 494 438)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 373 à 382

Ci.....10 parts

- **La SAS « LAURINA », (RCS BREST 798 580 833)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 383 à 392

Ci.....10 parts

- **La SARL « CASSIDY », (RCS QUIMPER 328 214 044)**

A concurrence de VINGT parts sociales

Numérotées de 393 à 412

Ci.....20 parts

- **Monsieur Jean-Luc POULAIN**

A concurrence de VINGT parts sociales

Numérotées de 413 à 432

Ci.....20 parts

- **La SC « SC LIMINA », (RCS BREST 943 127 357)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 433 à 442

Ci.....10 parts

- **La SAS « EMBAL-IX ITW TEN PLUS », (RCS QUIMPER 409 518 586)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 443 à 452

Ci.....10 parts

- **La SC « SOGUIVIN », (RCS SAINT BRIEUC 878 211 531)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 453 à 462

Ci.....10 parts

- **La SAS « RENE », (RCS SAINT BRIEUC 841 312 341)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 463 à 472

Ci.....10 parts

- **La SC « MLH », (RCS LORIENT 849 491 006)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 473 à 482

Ci.....10 parts

- **La SC « SCSA », (RCS LORIENT 792 697 526)**

A concurrence de QUINZE parts sociales

Numérotées de 483 à 497

Ci.....15 parts

- **La SC « ITEBA », (RCS VANNES 938 865 573)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 498 à 507

Ci.....10 parts

- **La SARL « EDEN INVEST », (RCS VANNES 434 225 686)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 508 à 517

Ci.....10 parts

- **La SC « SOCIETE SIMGUADLO », (RCS BREST 890 408 636)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 518 à 527

Ci.....10 parts

- **La SAS « SURYA HOLDING », (RCS BREST 793 531 153)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 528 à 537

Ci.....10 parts

- **La SC « TY PIC », (RCS QUIMPER 912 581 360)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 538 à 547

Ci.....10 parts

- **La SAS « ADC », (RCS QUIMPER 877 903 047)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 548 à 557

Ci.....10 parts

- **La SC « SC DELANDE », (RCS QUIMPER 812 919 900)**

A concurrence de QUINZE parts sociales

Numérotées de 558 à 572

Ci.....15 parts

- **Monsieur et Madame Denis et Josiane LE BOUFFOS**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 573 à 582

Ci.....10 parts

- **La SAS « HOLD INVEST DIL », (RCS SAINT MALO 443 934 310)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 583 à 592

Ci.....10 parts

- **La SARL « TY BAPT », (RCS BREST 882 545 726)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 593 à 602

Ci.....10 parts

- **La SAS « SAS THOREL », (RCS VANNES 328 731 914)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 603 à 612

Ci.....10 parts

- **La SAS « BERSON CONSEIL », (RCS SAINT MALO 911 025 138)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 613 à 622

Ci.....10 parts

- **La SCI « CHAUFF'INVEST », (RCS SAINT MALO 884 878 810)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 623 à 632

Ci.....10 parts

- **La SCI « SCI TY KERNIC », (RCS BREST 900 114 919)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 633 à 642

Ci.....10 parts

- **La SCI « SCI DE LA LANDE JEGU », (RCS SAINT BRIEUC 790 075 865)**

A concurrence de VINGT parts sociales
Numérotées de 643 à 662

Ci.....20 parts

- **La SARL « BOURGINE », (RCS RENNES 502 312 416)**

A concurrence de QUINZE parts sociales
Numérotées de 663 à 677

Ci.....15 parts

- **La SAS « PGEC », (RCS BREST 509 271 474)**

A concurrence de DIX parts sociales
Numérotées de 678 à 687

Ci.....10 parts

- **La SC « SOCIETE JEAN-MARC ROUE », (RCS BREST 808 651 251)**

A concurrence de DIX parts sociales
Numérotées de 688 à 697

Ci.....10 parts

- **La SC « SOCIETE THIERRY ROUE », (RCS BREST 808 651 236)**

A concurrence de DIX parts sociales
Numérotées de 698 à 707

Ci.....10 parts

- **La SCI « SCI LE LAY », (RCS QUIMPER 524 361 094)**

A concurrence de DIX parts sociales
Numérotées de 708 à 717

Ci.....10 parts

- **La SCI « NEPTING », (RCS 844 149 054)**

A concurrence de QUINZE parts sociales
Numérotées de 718 à 732

Ci.....15 parts

- **Monsieur et Madame Olivier et Anne-Gaëlla LE RAY**

A concurrence de DIX parts sociales
Numérotées de 733 à 742

Ci.....10 parts

- **La SCP « LES CHENES D'OR », (RCS VANNES 528 595 978)**

A concurrence de VINGT parts sociales
Numérotées de 743 à 762

Ci.....20 parts

- **Monsieur Hervé LE DREAU**

A concurrence de DIX parts sociales
Numérotées de 763 à 772

Ci.....10 parts

- **La SARL « HOLDING MIST », (RCS VANNES 935 377 630)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 773 à 782

Ci.....10 parts

- **Monsieur Tugdual ROLLAND**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 783 à 792

Ci.....10 parts

- **La SAS « HOLDING LYRIC », (RCS BREST 753 945 336)**

A concurrence de DIX parts sociales

Numérotées de 793 à 802

Ci.....10 parts

TOTAL COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL..... 802 parts »

SECTION 7 : STIPULATION DIVERSES

FORMALITES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

La formalité de dépôt au greffe du Tribunal de commerce compétent d'une copie authentique des présentes sera effectuée par le notaire soussigné aux frais de la société.

POUVOIRS POUR ACQUERIR L'IMMEUBLE SOCIAL ET PROCEDER A TOUTES AUGMENTATIONS DE CAPITAL NECESSAIRES A LA REALISATION DE L'OPERATION

Monsieur Alexandre ANDRE est à cet instant intervenu, en ses qualités, savoir :

- De président de la société par actions simplifiée « AALTO REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT », associé fondateur de la SCI « AALTIMMO 18 »,
- De gérant de la société « ALEXANDRE ANDRE », susnommée, elle-même président de la société par actions simplifiée « MATFAIR », associé fondateur de la SCI « AALTIMMO 18 » ;
- Et de gérant de la société « ALEXANDRE ANDRE », susnommée, elle-même président de la société par actions simplifiée « MATFAIR », elle-même mandataire de l'ensemble des personnes ayant acquis la qualité d'associé de la SCI « AALTIMMO 18 » aux termes des présentes et en vertu des bulletins de souscription,

à l'effet, aux noms et pour le compte des associés de la SCI « AALTIMMO 18 », tous représentés par ses soins, de donner tous pouvoirs au gérant de la société en vue :

- De procéder à l'acquisition d'un bâtiment d'activités situé à CONCARNEAU (29900), rue du poteau vert,
- De procéder à toutes augmentations de capital nécessaires à la réalisation de cette opération,
- Et, d'une manière générale, à cet effet, de faire tout ce qui sera utile ou nécessaire.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes seront supportés par la société, ainsi que son représentant l'y oblige.

FORMALITES

Les formalités d'usage tant fiscales que de publicité seront effectuées par les soins du notaire soussigné.

DON A LA FONDATION « NOTAIRE ET BRETON »

Le notaire soussigné informe les parties au présent acte qu'il soutient l'action de la Fondation « NOTAIRE ET BRETON », créée par le Conseil régional des notaires de la cour d'appel de Rennes.

La Fondation « NOTAIRE ET BRETON » apporte son soutien à des projets en faveur des familles, du logement, de la santé, de l'aide aux personnes, de l'éducation et de la formation, sur le territoire des cinq départements du ressort de la Cour d'Appel de Rennes, savoir la Loire-Atlantique, l'Ille-et-Vilaine, les Côtes d'Armor, le Finistère et le Morbihan.

La Fondation « NOTAIRE ET BRETON » a mis en place l'opération « 1 Acte = 1 Euro » afin de permettre aux notaires donateurs, de soutenir ses actions par le versement d'un euro pour chaque acte authentique signé.

Le notaire soussigné, par la signature du présent acte, effectue un don d'un euro à la Fondation « NOTAIRE ET BRETON ».

Les parties prennent acte de cette action de solidarité en s'y associant pleinement par la régularisation du présent acte authentique.

Les actions de la Fondation « NOTAIRE ET BRETON » peuvent être suivies, sur le site internet www.notaireetbreton.bzh et sur les réseaux sociaux « Notaire et Breton ».

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945.

Pour la réalisation de la finalité précitée, les données sont susceptibles d'être transférées à des tiers, notamment :

- les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.),
- les Offices notariaux participant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales,
- le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour être transcrites dans une base de données immobilières, concernant les actes relatifs aux mutations d'immeubles à titre onéreux, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013,

- les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne disposant d'une législation sur la protection des données reconnue comme équivalente par la Commission européenne.

La communication de ces données aux tiers peut être indispensable afin de mener à bien l'accomplissement de l'acte.

Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, les personnes concernées peuvent accéder aux données les concernant directement auprès de l'Office notarial ou du Délégué à la protection des données désigné par l'Office à l'adresse suivante : cil@notaires.fr.

Le cas échéant, les personnes concernées peuvent également obtenir la rectification, l'effacement des données les concernant ou s'opposer pour motif légitime au traitement de ces données, hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ces droits. Toute réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

DONT ACTE sans renvoi

Généré en l'office notarial et visualisé sur support électronique aux lieu, jour, mois et an indiqués en entête du présent acte.

Et lecture faite, les parties ont certifié exactes les déclarations les concernant, avant d'apposer leur signature sur tablette numérique.

Puis le notaire qui a recueilli l'image de leur signature manuscrite a lui-même signé au moyen d'un procédé de signature électronique sécurisé.

Mme JONCOUR Clara agissant en qualité de représentant a signé à RENNES le 11 décembre 2025	
et le notaire Me LATRILLE PHILIPPE a signé à RENNES L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE ONZE DÉCEMBRE	

Enregistré à SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT RENNES

Le 16/12/2025 Dossier 2025 00044964, Référence 3504P61 2025 N 06791

Enregistrement : 0 €

Pénalités : 0 €

Total liquidité : Zéro Euro

Montant reçu : Zéro Euro

Signée électroniquement par Me LATRILLE PHILIPPE le 5 février 2026

COPIE AUTHENTIQUE sur QUARANTE-SIX pages, sans les annexes, conforme à la minute sur laquelle figure la mention des renvois, des mots, lignes et chiffres rayés nuls et blancs bâtonnés, et délivrée par **Maître LATRILLE**, notaire associé soussigné.



PROCURATION

Le soussigné,

Monsieur Alexandre ANDRE agissant en qualité de Président de la société dénommée « AALTO REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT », Société par actions simplifiée, au capital de 421.050 € ayant son siège social à CESSON SEVIGNÉ (35510), Bât C-3^{ème} Etage 801 avenue des Champs Blancs, identifiée au SIREN sous le numéro 850 614 223 et immatriculée au RCS de RENNES, et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu des statuts de ladite société et de la loi ;

La société « AALTO REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT » agissant elle-même en qualité d'associée de la société dénommée « **AALTIMMO 18** » Société civile immobilière au capital de 30,00 €, dont le siège est à CESSON-SEVIGNE (35510), 801 avenue des Champs Blancs Bâtiment C, identifiée au SIREN sous le numéro 992 291 724 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES, et ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Figurant ci-après sous la dénomination « le constituant » ou « le mandant ».

LEQUEL, après avoir pris connaissance du projet d'**AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE AALTIMMO 18**, établi par Maître Philippe LATRILLE, notaire à RENNES,

Ci-après plus amplement visé, dont il déclare avoir parfaite compréhension et approuve purement et simplement les termes,

A, par ces présentes, constitué pour mandataire spécial :

Tout clerc ou employé de la SAS LEXONOT, titulaire d'offices notariaux et dont le siège est sis à RENNES (35000), 14 avenue Janvier,
Avec faculté d'agir ensemble ou séparément et faculté de déléguer.

A l'effet de REGULARISER L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE AALTIMMO 18

A concurrence de la somme de DOUZE MILLE EUROS (12.000,00 €) pour le porter de TRENTE EUROS (30,00 €) à DOUZE MILLE TRENTE EUROS (12.030,00 €), suite à l'émission de HUIT CENTS (800) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de QUINZE EUROS (15,00 €) numérotées de 3 à 802 attribuées aux personnes morales et physiques désignées dans le projet d'acte d'augmentation de capital qui lui a été remis et conformément aux bulletins de souscription.

En contrepartie de différents apports en numéraire d'un montant total de NEUF MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE EUROS (9.286.000,00 €), correspondant au versement en capital à concurrence de DOUZE MILLE EUROS (12.000,00 €) et au versement en comptes courants d'associés à concurrence de NEUF MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE EUROS (9.274.000,00 €)

A qui il donne pouvoir, en son nom et pour son compte, de :

- **LE REPRESENTER** à la signature de l'acte constatant l'augmentation de capital de la société « AALTIMMO 18 » sus dénommée, à l'effet de :

- **AUTORISER** la société « AALTIMMO 18 » à se porter acquéreur des biens immobiliers énoncés dans son objet social, savoir un bâtiment d'activités situé à CONCARNEAU (29900), rue du poteau vert,

- **DONNER** tous pouvoirs à la société « MATFAIR », en sa qualité de gérante de ladite société, avec faculté de se substituer un tiers à l'effet de représenter la société « AALTIMMO 18 » à la signature de tous actes, signer toutes pièces nécessaires, et tous documents pour contracter lesdits achats immobiliers et mener à terme ces opérations et accomplir toutes formalités nécessaires

- D'une manière générale, **FORMULER** toutes affirmations et déclarations en vue de la signature dudit acte, le tout en conformité avec les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, substituer et généralement, faire le nécessaire.

PLURI REPRESENTATION

Le mandant autorise dès à présent le mandataire à déroger au principe édicté par l'alinéa premier de l'article 1161 du Code civil qui dispose qu'un représentant ne peut agir pour le compte des deux parties au contrat ni contracter pour son propre compte avec le représenté. Dans cette hypothèse, le mandataire ne devra pas faire prédominer les intérêts de l'une des parties au préjudice de l'autre.

DECHARGE DE MANDAT

A la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial, et cela vaudra pour le mandant ratification de l'acte.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, documents et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

MENTION LEGALE D'INFORMATION

L'Office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945.

Pour la réalisation de la finalité précitée, vos données sont susceptibles d'être transférées à des tiers, notamment :

- les partenaires légalement habilités,
- les Offices notariaux participant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales,
- le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour être transcrites dans une base de données immobilières, concernant les actes relatifs aux mutations d'immeubles à titre onéreux, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013.

La communication de ces données aux tiers peut être indispensable afin de mener à bien l'accomplissement de l'acte. Toutefois, aucune donnée n'est transférée en dehors de l'Union Européenne ou de pays adéquats.

Les données sont conservées dans le respect des durées suivantes :

- 30 ans à compter de l'achèvement de la prestation pour les dossiers clients (documents permettant d'établir les actes, de réaliser les formalités)
- 75 ans pour les actes authentiques, les annexes (notamment les déclarations d'intention d'aliéner), le répertoire des actes.

Les personnes concernées peuvent accéder aux données les concernant directement auprès de l'Office notarial ou du Correspondant informatique et libertés désigné par l'Office à l'adresse suivante : cil@notaires.fr.

Le cas échéant, les personnes concernées peuvent également obtenir la rectification, l'effacement des données les concernant ou s'opposer pour motif légitime au traitement de ces données, hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ces droits. Toute réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Fait à CESSON SEVIGNE

Le

« Bon pour pouvoir + signature »

PROCURATION

Le soussigné,

Monsieur Alexandre ANDRE, agissant en qualité de Président de la société dénommée « ALEXANDRE ANDRE », société à responsabilité limitée au capital de 3.000 €, dont le siège est à CESSON SEVIGNE (35510), 801 avenue des Champs Blancs bâtiment C 3^{ème} étage et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 790 895 866, et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu des statuts de ladite société et de la loi ;

La société « ALEXANDRE ANDRE » agissant elle-même en qualité de président de la société « MATFAIR », Société par actions simplifiée, au capital de 850.000 € ayant son siège social à CESSON SEVIGNÉ (35510), Bât C-3^{ème} Etage 801 avenue des Champs Blancs, identifiée au SIREN sous le numéro 849 245 535 et immatriculée au RCS de RENNES, et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu des statuts de ladite société et de la loi ;

La société « MATFAIR » agissant elle-même en qualité de gérante et d'associée de la Société dénommée « **AALTIMMO 18** » Société civile immobilière au capital de 300,00 €, dont le siège est à CESSON-SEVIGNE (35510), 801 avenue des Champs Blancs Bâtiment C, identifiée au SIREN sous le numéro 992 291 724 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES, et ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Figurant ci-après sous la dénomination « le constituant » ou « le mandant ».

LEQUEL, après avoir pris connaissance du projet d'**AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE AALTIMMO 18**, établi par Maître Philippe LATRILLE, notaire à RENNES,

Ci-après plus amplement visé, dont il déclare avoir parfaite compréhension et approuve purement et simplement les termes,

A, par ces présentes, constitué pour mandataire spécial :

Tout clerc ou employé de la SAS LEXONOT, titulaire d'offices notariaux et dont le siège est sis à RENNES (35000), 14 avenue Janvier,
Avec faculté d'agir ensemble ou séparément et faculté de déléguer.

A l'effet de REGULARISER L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE AALTIMMO 18

A concurrence de la somme de DOUZE MILLE EUROS (12.000,00 €) pour le porter de TRENTE EUROS (30,00 €) à DOUZE MILLE TRENTE EUROS (12.030,00 €), suite à l'émission de HUIT CENTS (800) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de QUINZE EUROS (15,00 €) numérotées de 3 à 802 attribuées aux personnes morales et physiques désignées dans le projet d'acte d'augmentation de capital qui lui a été remis et conformément aux bulletins de souscription.

En contrepartie de différents apports en numéraire d'un montant total de NEUF MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE EUROS (9.286.000,00 €), correspondant au versement en capital à concurrence de DOUZE MILLE EUROS (12.000,00 €) et au versement en comptes courants d'associés à concurrence de NEUF MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE EUROS (9.274.000,00 €)

A qui il donne pouvoir, en son nom et pour son compte, de :

- **LE REPRESENTER** à la signature de l'acte constatant l'augmentation de capital de la société « AALTIMMO 18 » sus dénommée, à l'effet de :

- **FAIRE DROIT** à l'ensemble des demandes de souscription à l'augmentation de capital conformément à la consultation écrite des associés sus relatée,

- **PROCEDER** à l'augmentation de capital à concurrence de la somme de DOUZE MILLE EUROS (12.000,00 €) pour le porter de TRENTE EUROS (30,00 €) à DOUZE MILLE TRENTE EUROS (12.030,00 €), suite à l'émission de HUIT CENTS (800) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de QUINZE EUROS (15,00 €) numérotées de 3 à 802 attribuées aux personnes physiques et morales désignées dans le projet d'acte d'augmentation de capital qui lui a été remis et conformément aux bulletins de souscription.

En contrepartie de différents apports en numéraire d'un montant total de NEUF MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE EUROS (9.286.000,00 €), correspondant au versement en capital à concurrence de DOUZE MILLE EUROS (12.000,00 €) et au versement en comptes courants d'associés à concurrence de NEUF MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE EUROS (9.274.000,00 €)

- **RECONNAITRE** avoir reçu desdits souscripteurs NEUF MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE EUROS (9.286.000,00 €), correspondant au montant de l'augmentation de capital et des versements en compte courant d'associés ;

- **ATTRIBUER** les parts sociales nouvelles auxdits souscripteurs,

- **MODIFIER** les articles sixième et septième des statuts en conséquence,

- **AUTORISER** la société « AALTIMMO 18 » à se porter acquéreur des biens immobiliers énoncés dans son objet social, savoir un bâtiment d'activités situé à CONCARNEAU (29900), rue du poteau vert,

- **SUPPORTER** les frais et formalités afférents audit acte ;

- D'une manière générale, **FORMULER** toutes affirmations et déclarations en vue de la signature dudit acte, le tout en conformité avec les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, substituer et généralement, faire le nécessaire.

PLURI REPRESENTATION

Le mandant autorise dès à présent le mandataire à déroger au principe édicté par l'alinéa premier de l'article 1161 du Code civil qui dispose qu'un représentant ne peut agir pour le compte des deux parties au contrat ni contracter pour son propre compte avec le représenté. Dans cette hypothèse, le mandataire ne devra pas faire prédominer les intérêts de l'une des parties au préjudice de l'autre.

DECHARGE DE MANDAT

A la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial, et cela vaudra pour le mandant ratification de l'acte.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, documents et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

MENTION LEGALE D'INFORMATION

L'Office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945.

Pour la réalisation de la finalité précitée, vos données sont susceptibles d'être transférées à des tiers, notamment :

- les partenaires légalement habilités,
- les Offices notariaux participant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales,
- le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour être transcrites dans une base de données immobilières, concernant les actes relatifs aux mutations d'immeubles à titre onéreux, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013.

La communication de ces données aux tiers peut être indispensable afin de mener à bien l'accomplissement de l'acte. Toutefois, aucune donnée n'est transférée en dehors de l'Union Européenne ou de pays adéquats.

Les données sont conservées dans le respect des durées suivantes :

- 30 ans à compter de l'achèvement de la prestation pour les dossiers clients (documents permettant d'établir les actes, de réaliser les formalités)
- 75 ans pour les actes authentiques, les annexes (notamment les déclarations d'intention d'aliéner), le répertoire des actes.

Les personnes concernées peuvent accéder aux données les concernant directement auprès de l'Office notarial ou du Correspondant informatique et libertés désigné par l'Office à l'adresse suivante : cil@notaires.fr.

Le cas échéant, les personnes concernées peuvent également obtenir la rectification, l'effacement des données les concernant ou s'opposer pour motif légitime au traitement de ces données, hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ces droits. Toute réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Fait à CESSON SEVIGNE

Le

« Bon pour pouvoir + signature »